



ÉCOLE
DES HAUTS-BOIS

Chers élèves,
Chers parents,

L'école des Hauts-Bois constitue une mini société où vivent près de 600 personnes, jeunes et adultes. Afin de favoriser une vie scolaire harmonieuse et enrichissante, des règles de vie ont été élaborées par l'équipe-école et approuvées par le conseil d'établissement. Ces règles, en lien avec nos valeurs communes, doivent être respectées comme partout ailleurs dans notre société.

« Ainsi, l'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'envers ses pairs. De plus, il doit contribuer à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire. À cette fin, il est tenu de participer aux activités de l'école concernant le civisme et la lutte contre l'intimidation et la violence. » (Article. 18.1 LIP)

Évidemment, les jeunes qui nous sont confiés sont en apprentissage. Non seulement viennent-ils développer des savoirs et des connaissances, mais aussi des attitudes, des habiletés et des comportements positifs et respectueux. Voilà pourquoi en classe nous offrons aux élèves plusieurs activités ou situations afin de développer leur savoir-être et leur jugement.

Procédure d'application du code de vie

En plus des règles de vie de l'école, des règles sont établies dans chacune des classes. Le respect de ces règles est tout aussi important. Vous serez informés des manquements aux règles de la classe par l'enseignant(e) selon son fonctionnement de classe pour les communications.

Chaque intervention, ainsi que la conséquence qui y est reliée, doit prendre en considération l'âge, le profil de l'enfant et le geste posé. La fréquence et l'intensité des gestes, s'il y a lieu, seront prises en compte. En tout temps, le parent est invité à communiquer avec l'école pour de plus amples informations.

Conséquences

Différents moyens peuvent être mis en place pour aider l'élève à adopter de bons comportements. Les conséquences aux gestes posés par l'élève peuvent être agréables ou désagréables.

Si l'élève respecte les règles, plusieurs conséquences positives sont possibles.	Si l'élève enfreint les règles, des conséquences négatives seront appliquées.
Privilège	Perte de temps de jeu
Tableau d'honneur	Rencontre (prof, élève, parents, direction)
Certificat	Appel aux parents
Plus de responsabilité	Note dans le carnet scolaire
Commentaires aux parents	Excuse verbale
Sentiment de fierté	Lettre ou dessin d'excuse
Relations harmonieuses	Réflexion verbale ou écrite
Billets Sourire ☺	Réparation
Participation aux tirages	Suspension
Plus de temps pour jouer	Perte de récréation, retrait du groupe
Moins de discussion avec les parents ☺	Travaux communautaires
Commentaires positifs des enseignants	Dîner à l'écart du groupe
Commentaires positifs des autres élèves	Demeurer avec l'adulte aux périodes de récréation
Commentaires positifs et fierté des parents	

RÈGLES DE VIE

L'ÉCOLE DES HAUTS-BOIS LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Notre plan de lutte déploie différentes mesures pour pouvoir prévenir la violence à l'école et la traiter. Le MEQ définit donc la violence comme étant :

« Toute manifestation de force (de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle) exercée intentionnellement, directement ou indirectement, par un individu ou un groupe, et ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » **Ainsi, toute forme de violence est proscrite.** Chaque geste de violence sera inscrit automatiquement dans le dossier informatisé de l'élève et des conséquences seront appliquées.

1. RESPECT

- J'ai une attitude positive et je donne le meilleur de moi-même.
- Je m'adresse poliment à tous les adultes ainsi qu'aux pairs en gestes et en paroles.
- Je m'adresse aux adultes en disant Madame et Monsieur.
- Je vouvoie les adultes dès la 4^e année.
- Je m'engage à être un(e) digne représentant (e) de l'école.
- Je garde mon environnement propre.
- Je respecte les règles établies lors des activités auxquelles je participe.
- Je suis calme et je chuchote lorsque j'entre et je sors de l'école. Pendant les heures de cours, je circule en marchant et en silence.
- Je me déplace en marchant et en gardant la droite.
- Au son de la cloche, j'arrête de jouer, je ramasse mon matériel et je me dirige vers ma porte.

- Je respecte l'horaire de l'école.

PRÉSCOLAIRE : Le matin, j'arrive à compter de 7h30, je me présente à la porte 3 où les enseignants du préscolaire m'accueillent et les cours débutent à 7h40. L'horaire du diner est de 11h05 à 12h35. À 14h00, les parents qui viennent chercher leur enfant doivent être présents devant la porte no.3. Les autobus quitteront à 14h50. Les enfants seront pris en charge par le service de garde entre la fin des cours et le départ des autobus.

PRIMAIRE : Le matin, j'arrive à compter de 7h30. Je dois être assis en classe à 7h38. Le midi, j'arrive à compter de 12h26. L'entrée est à 12h28.

2. TRAVAUX SCOLAIRES

- Je fournis des efforts dans mes travaux scolaires à l'école et à la maison.
- J'apporte tout le matériel dont j'ai besoin.
- Je remets les communications données par l'école à mes parents.
- J'utilise des moyens honnêtes pour favoriser ma réussite.

3. RÈGLES DE PRUDENCE ET DE SÉCURITÉ

- J'applique les règles de la cour selon la saison et j'ai un comportement sécuritaire.
- Je respecte les limites de la cour, je m'amuse aux endroits qui me sont réservés. Il n'y a pas de surveillance au parc de la ville et au « *skate park* ».
- Sur le terrain de l'école, je marche à pied à côté de mon moyen de transport roulant.

4. TENUE VESTIMENTAIRE

- Je porte des vêtements convenables et adaptés à la température pour venir à l'école. La salopette est obligatoire pour jouer sur et dans la neige.
- Je porte des vêtements ne présentant aucun symbole de violence ou message inadéquat.
- Je porte la jupe ou le short d'une longueur acceptable pour l'école, soit mi-cuisse.
- Les camisoles à bretelles spaghettis sont interdites.
- Aucun sous-vêtement ne doit être visible.
- Aucun chandail bedaine n'est permis.
- Aucune sandale de plage n'est permise.
- Pour la sécurité des élèves, lors des cours d'éducation physique, le port de vêtement adéquat est requis (t-shirt, short ou survêtement). Les souliers pour l'extérieur ne sont pas pour les cours d'éducation physique. Les bijoux et camisoles sont interdits.
- J'enlève tout chapeau ou casquette dès que j'arrive à mon casier.

Il est à noter que les parents et le personnel de l'école doivent faire preuve de jugement quant à la tenue vestimentaire de leurs enfants ou élèves. La tenue vestimentaire exigée à l'école doit être conforme à ce que l'on s'attend d'un milieu d'éducation. Aucun vêtement inconvenant ne sera accepté.

5. BOITE À LUNCH ET COLLATIONS

- Nous encourageons les boîtes à lunch vertes. Éviter les déchets en utilisant des contenants réutilisables.
- Les collations santé permises peuvent être des fruits et légumes frais ou secs, du fromage, des craquelins nourrissants, de la trempette, un yogourt à boire (pas de tubes), des céréales sèches nutritives.
- Les noix ou tous produits contenant des noix et arachides sont interdits en tout temps. Les friandises et boissons gazeuses sont interdites en tout temps sauf lors d'événements spéciaux précis.
- Il est permis d'apporter une bouteille d'eau en classe. La bouteille doit contenir de l'eau uniquement.
- J'apporte un lunch froid ou j'utilise un contenant de type « Thermos », car aucun micro-ondes n'est mis à la disposition des élèves.

6. OBJETS DE LA MAISON

- Il est interdit d'apporter des jouets de la maison en tout temps.
- Lors d'une permission spéciale occasionnelle, chaque élève est responsable de son jouet. La vente et les échanges sont interdits.
- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Nous vous conseillons d'éviter d'apporter à l'école des objets de valeur.
- Les appareils électroniques (fonctionnels ou non) tels que : téléphone cellulaire, IPAD, IPOD, jeux vidéo, montre intelligente, lecteur de musique portatif, etc. **SONT INTERDITS** en tout temps, sauf avec l'autorisation écrite d'un intervenant. L'élève est responsable de son appareil en tout temps et de tout incident qui pourrait survenir (mauvaise utilisation, perte, vol ...). Ce règlement s'applique autant pendant les heures de classe qu'au service de garde.

7. DIVERS

- Les objets menaçants ou les matières inflammables sont également interdits.
- Seuls les élèves de 6^e année peuvent posséder un cadenas sur leur casier.

8. PARENTS

Responsabilités

Le parent est responsable de respecter l'horaire de l'école. Si l'enfant est en retard, le parent doit entrer et motiver celui-ci auprès de la secrétaire. Le parent est également responsable d'effectuer un suivi auprès de son enfant. Il doit vérifier sa pochette facteur ou son carnet scolaire tous les soirs. Les documents doivent être complétés et retournés dans les délais. Le parent doit aussi s'assurer que l'enfant a tout ce dont il a besoin pour sa journée (lunch, sac à dos, vêtements, chaussures, etc.).

Après plusieurs retards, différentes mesures pourront être mises en place pour rétablir la situation :

- **Rencontre avec une TES ou la direction**
- **Rencontre avec les parents**
- **Reprise de temps, attente au secrétariat jusqu'au début de la prochaine période...**

Messages téléphoniques pour les enfants OU changement d'horaire

Sauf dans des cas exceptionnels, les parents sont priés de donner directement aux enfants les messages qui les concernent (changement de destination, rendez-vous médicaux, etc....).

Tout appel téléphonique pour demander un changement à l'horaire (transport, dîner, etc.) devra être fait avant 10h30 le matin de la même journée, et ce afin d'éviter des conséquences fâcheuses.

Absence de l'enfant

Si votre enfant doit s'absenter pour la journée, nous vous invitons à inscrire l'absence dans l'application Mozaïk-Parents ou à communiquer avec le secrétariat de l'école, le matin, avant le début des activités scolaires au (450)492-3628 (composez le 1).

Lorsque votre enfant doit se rendre à un rendez-vous, nous vous demandons d'envoyer un billet indiquant l'heure de votre arrivée au titulaire pour l'en informer.

Absence pour voyage ou vacances

La *Loi sur l'instruction* publique exige que nos élèves fréquentent l'école. Il en va de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant ne s'absente pas de l'école sans motif valable.

Par conséquent, si votre enfant doit s'absenter en dehors des périodes prévues à cet effet au calendrier scolaire, par exemple pour un voyage ou des vacances, veuillez en informer par écrit la direction responsable du niveau au moins deux semaines avant le départ.

Veuillez noter qu'il n'est pas de la responsabilité de l'enseignant de préparer du travail spécifiquement pour l'élève absent ni de reprendre le travail à son retour.

Accident

S'il y avait un accident quelconque, l'école communiquerait avec vous soit à la maison ou au travail. Dans l'impossibilité de vous rejoindre, nous tenterons de communiquer avec la personne que vous aurez désignée pour les cas d'urgence.

Bibliothèque

La gestion de la bibliothèque est confiée à des parents bénévoles. L'enfant est responsable du retour des volumes empruntés. S'il y a une perte ou détérioration, un montant équivalent au remplacement du livre sera exigé.

Départ hâtif imprévu ou fermeture de l'école

En cas de tempête, nous vous invitons à consulter le site internet ou la page Facebook du CSSDA, ou encore à composer le (450)492-3628; un message vous sera communiqué. Vous saurez ainsi si votre enfant doit se rendre à l'école.

S'assurer que, si l'école doit fermer à une heure inhabituelle (tempête, panne d'électricité ou autre), nous ayons en main tous les numéros afin de contacter quelqu'un qui pourra venir chercher votre enfant. Tous les détails du Plan des mesures d'urgence de l'école vous seront communiqués ultérieurement.

Départ inhabituel

Si votre enfant doit quitter l'école seul ou avec une autre personne, nous demandons un billet signé de votre main ou un message au carnet scolaire en indiquant la raison du départ pour que celui-ci soit autorisé.

Changement d'autobus

Une demande de changement d'autobus est une situation exceptionnelle. Le billet d'autorisation devra être signé par la direction de l'école ou le responsable-école désigné.

Identification des vêtements

Pour faciliter les recherches, nous vous demandons de bien vouloir **identifier** les vêtements et tous les objets apportés à l'école qui appartiennent à votre enfant (tuque, mitaines, foulard, cache-cou, manteau, bottes, etc.).

Maladies contagieuses - enfants malades

Les enfants malades (fièvre, maux de cœur, de tête ou de ventre, etc.) doivent être gardés à la maison. Quand un élève est malade à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence afin que l'on puisse venir chercher l'enfant si nécessaire. Lorsque vous constatez ou croyez que votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, vous êtes priés de faire confirmer la maladie par un médecin et **d'informer l'école.**

Problème

Vous constatez un changement chez votre enfant et il vous mentionne que c'est à cause de l'école. En cas d'inquiétude ou pour toute autre question concernant votre enfant, n'hésitez pas à contacter son enseignant. Vous pouvez mettre une note dans le carnet scolaire de votre enfant ou encore utiliser le courrier électronique.

9. MARCHE À SUIVRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

- Les élèves du préscolaire peuvent emprunter un seul livre, les élèves de la première à la sixième année peuvent emprunter un maximum de deux livres à la fois, si l'un d'eux est en anglais, à moins de posséder la carte de la Fondation pour emprunter deux livres, peu importe la langue.
- Tu apportes à la bibliothèque uniquement le ou les livres que tu as empruntés.
- Tu circules calmement.
- Tu remets ton ou tes volumes à la bibliothécaire en entrant.
- Tu t'assois à la place qui t'est assignée et tu replaces ta chaise avant de partir.
- Tu te procures le fouineur qui correspond à ton numéro d'élève sur le tableau prévu à cet effet.
- Tu ne peux pas échanger ton ou tes volumes une fois qu'il a été enregistré.
- Tu empruntes ton ou tes livres pour environ deux semaines et tu en prends bien soin.
- Si tu es absent, ton ou tes livres sont automatiquement renouvelés.
- Tu ne fais aucune réparation sur un livre endommagé, si tu en vois sur les rayons, remets-le à la bibliothécaire.
- Si tu ne remets pas ton ou tes livres à temps, soit par oubli ou par perte, tu en avises la bibliothécaire à ton arrivée et tu le ou les rapportes à la prochaine période de bibliothèque.

10. POLITIQUE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves qui voyagent en autobus doivent respecter certaines règles de sécurité et de savoir-vivre faute de quoi, la direction de l'école pourra suspendre leur droit au transport. Au premier billet, une intervention est effectuée auprès de l'élève. Au deuxième billet, les parents sont contactés. Au troisième billet, une suspension du transport est prévue.

Une demande de changement d'autobus est une situation exceptionnelle. Le billet d'autorisation devra être signé par la direction de l'école ou le responsable-école désigné.

En résumé, ces RÈGLES sont les suivantes:

En attendant l'autobus:

- demeurer à l'arrêt désigné sur le bord de la route ou sur le trottoir;
- respecter les propriétés privées;
- ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer;
- retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 15 minutes et aviser le secteur du transport.

Pendant le trajet:

- respecter l'autorité du conducteur ou de la conductrice;
- rester assis sur son siège;
- parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer;
- avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.);
- éviter de manipuler les dispositifs de sécurité;
- ne pas passer une partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

En descendant de l'autobus:

- rester assis tant que les portes ne sont pas ouvertes;
- une fois descendu, se tenir hors de portée du véhicule jusqu'à ce que celui-ci démarre;
- si vous avez à traverser la rue, le faire devant l'autobus à la vue du chauffeur;
- en cas d'urgence, obéir aux directives du conducteur ou de la conductrice.

Les seuls objets qu'un élève est **AUTORISÉ** à transporter avec lui sont :

- un sac d'école;
- une boîte à lunch;
- un sac de sport de dimension raisonnable (bagage à main) pouvant être sur les genoux
- un boîtier non volumineux pouvant contenir un instrument de musique.

En tout temps, on doit garder l'allée centrale libre ainsi que les issues, conformément aux exigences du Code de sécurité routière.

Par mesure de sécurité, tous les équipements autorisés doivent être transportés dans un sac de toile fermé et sécuritaire pouvant être transporté sur les genoux sans dépasser la banquette face à l'élève.

Deuxième adresse de transport

À la suite de la demande d'un parent, une deuxième adresse peut être considérée pour fin de transport sur une base régulière si celle-ci est située dans le même bassin de l'école que fréquente l'élève. Il est aussi de la responsabilité du parent de prendre les mesures nécessaires afin que son enfant prenne le bon autobus. Adressez-vous au secrétariat de l'école.

Le parent assume la responsabilité d'informer son enfant et de s'assurer qu'il connaisse ses deux arrêts et à quel moment il doit s'y rendre.



Transport en berline

Toutes les règles du transport scolaire en autobus s'appliquent au transport en berline.

Voici quelques spécificités à respecter:

- il est de la responsabilité du parent que son enfant soit prêt à l'heure prévue;
- l'enfant doit demeurer attaché en tout temps.

Le chauffeur doit avoir un contact visuel avec le parent au moment de l'embarquement et du débarquement



ÉCOLE
DES HAUTS-BOIS

CONTRAT D'ENGAGEMENT

RÈGLES DE VIE ÉCOLE DES HAUTS-BOIS ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'élève de l'école des Hauts-Bois pour l'année scolaire 2023-2024

Je m'engage à respecter ces règles de vie qui me permettront d'apprendre, de réussir et de vivre harmonieusement avec les autres.

Signature de l'élève

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'élève de l'école des Hauts-Bois pour l'année scolaire 2023-2024

Je m'engage à soutenir mon enfant afin de lui permettre d'apprendre, de réussir et de vivre harmonieusement avec les autres. Au besoin, je prendrai rendez-vous ou je téléphonerai pour clarifier une situation ambiguë.

Signature du parent